

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,

Vu l'arrêté du 25 mai 1999 portant création du Diplôme Interuniversitaire POSTUROLOGIE CLINIQUE

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2023 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine ;

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2022/2023, un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire POSTUROLOGIE CLINIQUE

Article 2 : Le jury est présidé par PROFESSEUR THOUMIE Philippe (PU/ PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

PROFESSEUR BOUCHER Yves - (PU/ PH)

DOCTEUR ALLOUCHE Catherine - (PH)

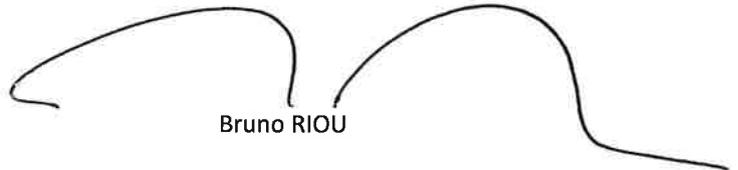
DOCTEUR ZAMFIRESCU Françoise - (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 24 février 2023

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU